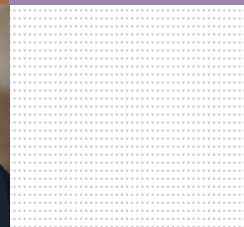
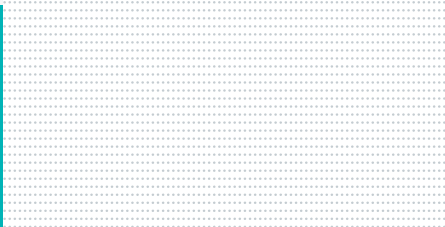
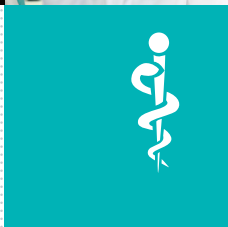
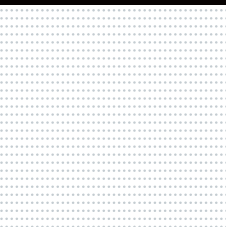
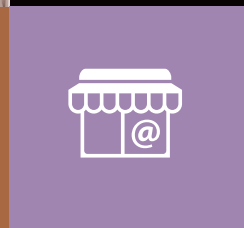
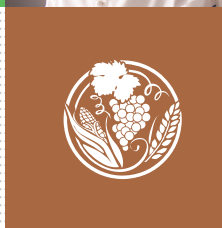
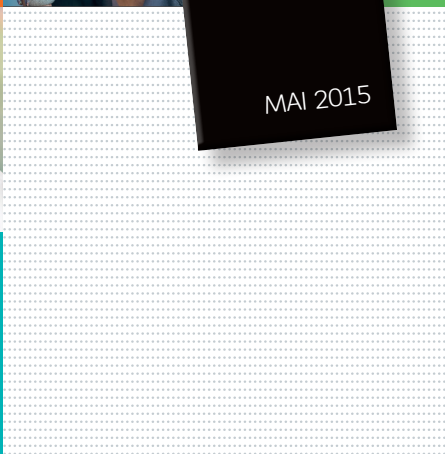
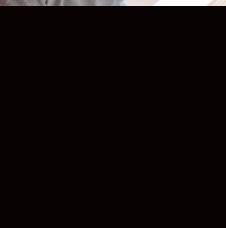


PROFESSIONNELS

Guide des principaux
produits,
services et tarifs



BNP PARIBAS | La banque et l'assurance d'un monde qui change



Vous êtes artisan, commerçant, agriculteur, professionnel libéral, dirigeant d'une entreprise industrielle, de négoce ou de services ou président d'une association de proximité, cette brochure vous est tout particulièrement destinée.

Outre un descriptif de notre offre de services, vous y trouverez les conditions applicables aux principales opérations bancaires initiées dans le cadre de votre activité professionnelle.

Ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment pour répondre à des obligations réglementaires.

Certains de nos frais et commissions ne sont pas soumis à la TVA. Ceux qui le sont, partiellement (cas des offres de services groupés) ou totalement, sont exprimés « HT » ; la TVA calculée au taux en vigueur à la date de l'opération sera ajoutée à ce montant.

Nous tenons également à votre disposition une brochure reprenant les tarifs de notre offre de produits et de services pour vos opérations privées.

Votre chargé d'affaires BNP Paribas est à votre écoute pour vous apporter conseils et informations complémentaires. N'hésitez pas à le contacter.

PROFESSIONNELS

Sommaire

P. 02 à 03 LA GESTION DU COMPTE

1. La tenue du compte
2. Les offres groupées
3. Les relevés de compte

P. 04 à 06 LA BANQUE À DISTANCE

1. Mobile
2. Internet
3. Les échanges de fichiers
4. Solution de gestion et de communication

P. 07 à 14 LES MOYENS DE PAIEMENT

1. Les espèces
2. Les chèques
3. Les cartes
4. Les effets de commerce
5. Les virements
6. Les prélèvements
7. La protection des moyens de paiement

P. 14 à 15 LES IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- Les incidents sur opérations de versements et d'encaissements
- Les incidents sur opérations de paiements et de règlements
- Autres prestations liées au traitement des incidents

P. 16 à 18 LES FINANCEMENTS ET CRÉDITS

1. Le financement des besoins de trésorerie et d'investissements
2. La gestion des dossiers de financement

P. 18 à 22 L'ÉPARGNE ET LES PLACEMENTS

1. Le placement des excédents de trésorerie
2. Les opérations de Bourse
3. La préparation de la retraite

P. 22 à 23 L'ASSURANCE ET LA PRÉVOYANCE

1. La protection de l'entreprise et de ses dirigeants
2. La protection des locaux
3. La protection de vos appareils nomades professionnels

P. 24 AUTRES SERVICES

P. 25 à 29 VOS OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

1. Les opérations portées au crédit de votre compte
2. Les opérations portées au débit de votre compte
3. Vos opérations de change
4. Les tarifs communs aux opérations au crédit et au débit



LA GESTION DU COMPTE

1. La tenue du compte

- **Commission de mouvement (ou de compte)**
Cette commission, perçue à la fin de chaque période d'arrêt de votre compte, s'applique au montant des flux débiteurs liés à votre activité commerciale. de 0,06 à 0,1 %
- **Commission de découvert** (application du nouveau taux minimum à partir du 1^{er} Juillet 2015)
Elle s'applique sur le plus fort découvert en valeur du mois, limitée à la moitié des intérêts débiteurs. à partir de 0.07 %
- **Frais de gestion de compte** (compte en euros)
Le tarif est personnalisé et établi en fonction de la charge et de la complexité du suivi.
Perception par compte et par trimestre : de 57,50 à 208,00€
- **Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable**
Elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable) qui constitue une obligation légale (R561-5 du CMF). à partir de 90,00€

Le +

Un prix fixe, attractif et connu à l'avance, des services utilisables à volonté.

2. Les offres groupées

🕒 Esprit Libre Pro

Esprit Libre Pro vous fait profiter des services bancaires nécessaires à votre activité professionnelle : la tenue de votre compte, l'accès à votre banque 24 h / 24, vos moyens de paiement.

Abonnement mensuel à partir de 40,00€ HT⁽¹⁾

Cette offre est réservée aux Professionnels réalisant un chiffre d'affaires annuel (toutes taxes comprises) inférieur ou égal à 900 000€.

🕒 Solutions Pro Santé

Solutions Pro Santé regroupe l'essentiel des services dont un professionnel libéral de santé⁽²⁾ a besoin au quotidien :

- la gestion des comptes professionnels et privés (tenue des comptes, moyens de paiement, accès à votre compte 24 h / 24 et 7 j / 7 par téléphone et par Internet...) ⁽³⁾,
- l'encaissement des honoraires par carte bancaire ⁽³⁾,
- l'anticipation des besoins de trésorerie professionnelle et le financement des investissements courants ⁽⁴⁾,
- des services d'assistance.

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour étudier avec vous l'offre adaptée à votre situation.

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour étudier avec vous l'offre la mieux adaptée à votre situation.

(1) Dont 8,00 € soumis à la TVA. (2) Hors pharmacies. (3) Gestion du compte privé et encaissement de cartes bancaires en option. (4) Sous condition d'acceptation par BNP Paribas et CMV Médiforce (société du Groupe BNP Paribas, spécialisée dans le financement de l'activité des Professionnels de Santé).

3. Les relevés de compte

Outre l'accès à votre banque 24 h/24, 7 j/7 sur www.mabanquepro.bnpparibas, nous mettons à votre disposition les solutions suivantes :

🔹 Situation Pro

Cette offre groupée vous permet d'avoir une vision globale de vos comptes courants, en combinant des relevés papier sur mesure et des services de banque à distance (Internet, mobile et téléphone). La gamme se compose de plusieurs offres :

Abonnement mensuel

Situation Pro Socle :	
relevé de compte et synthèse mensuelle d'activité + consultation de comptes par téléphone	4,05 €
Situation Pro Net : situation Pro Socle + service Internet	16,00 € HT ⁽¹⁾

Le +

Vous recevez un classeur pour vos relevés.



🔹 Les relevés de compte standard (abonnement mensuel en €)

Vous avez un compte en euros ou en devises

	Commissions non taxables			
	Périodicité mensuelle	Périodicité bimensuelle	Périodicité décadaire	Périodicité quotidienne
Relevés de compte • 1 ^{er} exemplaire	sans frais	1,70 €	3,40 €	34,00 €

🔹 Les relevés Multichoix

Service plus particulièrement destiné aux PME, les relevés Multichoix vous permettent de disposer d'un relevé de compte à la carte grâce à différentes options combinables entre elles : classement des opérations, périodicité, nombre d'exemplaires, langue d'édition, adresses d'envoi...

Abonnement mensuel en euros

	Commissions non taxables			
	Périodicité mensuelle	Périodicité bimensuelle	Périodicité décadaire	Périodicité quotidienne
Relevés de compte • 1 ^{er} exemplaire	sans frais	1,70 €	3,40 €	34,00 €
• Option exemplaire supplémentaire ou option anglais	1,70 €	3,40 €	5,00 €	35,00 €

Le + : recevez en option :

• **La synthèse mensuelle d'activité**, qui vous permet d'avoir une vision globale de vos opérations.

Abonnement mensuel, par exemplaire	3,40 €
------------------------------------	--------

• **L'échelle d'intérêts** qui restitue l'ensemble des mouvements et soldes quotidiens en valeur et le détail des nombres qui servent au calcul des intérêts.

Abonnement mensuel, par exemplaire	3,40 €
------------------------------------	--------

🔹 Les relevés en ligne Pro

Ce service destiné aux détenteurs de **BNP Net Professionnels** permet de recevoir ses relevés de compte (à l'exclusion des relevés de compte en devises) directement en ligne.

Abonnement	sans frais
------------	------------

(1) Dont 11,95 € soumis à la TVA. Par mois.

LA BANQUE À DISTANCE

1. Mobile

📶 Alertes SMS PRO

Ce service permet de recevoir automatiquement deux types d'alertes – des alertes «Compte» pour obtenir des informations régulières sur l'évolution de vos comptes professionnels et privés – des alertes «Bourse» afin de suivre l'exécution de vos ordres et l'actualité boursière.

Forfait mensuel (comprenant jusqu'à 99 alertes par mois)	5,00€ HT
Au-delà du forfait , par SMS	0,20€ HT

Le +

En tant qu'abonné, vous bénéficiez de tarifs préférentiels sur les ordres de Bourse, les oppositions sur chèque et de la gratuité des virements domestiques et européens en euro à destination d'un bénéficiaire de la zone SEPA.

2. Internet

📶 BNP Net Professionnels

Sur Internet : www.mabanquepro.bnpparibas ou

via l'application Mes Comptes disponible sur iPhone et smartphones Android.

Ce service vous permet – si vous réalisez un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 750 000 € – de consulter et de gérer vos comptes professionnels et privés (consultation, virements SEPA et internationaux, passation d'ordres de Bourse, commande de chéquier, édition de RIB...).

Abonnement mensuel	12,75€ HT
--------------------	-----------

📶 BNP Net Évolution

Sur Internet : www.mabanquepro.bnpparibas ou

depuis votre mobile : m.entreprises.bnpparibas.fr.

BNP Net Évolution vous donne accès au suivi de vos comptes professionnels et privés en temps réel et à la gestion de l'ensemble de vos paiements et de vos encaissements en ligne (virements unitaires ou multiples, SEPA ou internationaux, remises de prélèvements et d'effets de commerce).

Abonnement mensuel	23,60€ HT
--------------------	-----------

Le + : grâce à ses modules optionnels BNP Net Évolution répond à vos besoins plus spécifiques (consultation des relevés de LCR et gestion des bons à payer, consultation de vos encours de crédit et de vos cessions de créance, souscription et rachat d'OPC BNP Paribas...).

Modules complémentaires

Module « Bons à payer », pour gérer les effets domiciliés	4,00€ HT
Module « OPC », pour gérer vos OPC BNP Paribas	5,00€ HT
Module « Financement », pour visualiser vos comptes de prêts	4,00€ HT
Module « Consultation autres banques » ⁽¹⁾ , pour consulter vos comptes BNP Paribas tenus à l'étranger ou dans d'autres banques en France et à l'étranger	20,00€ HT ⁽¹⁾
Module « Virements confidentiels »	8,00€ HT

(1) Pour les 5 premiers comptes inscrits. Au-delà, nous vous invitons à consulter votre chargé d'affaires.

Pour sécuriser et accélérer vos transactions avec BNP Paribas grâce à des échanges informatiques de fichiers, nous vous proposons :

3. Les échanges de fichiers

► Échanges de Fichiers Évolution

Solution permettant le transfert et la réception de virements, prélèvements, effets, relevés... entre le Client et la Banque, selon deux protocoles de télétransmission :

- Transnet Evolution lorsque vous êtes en relation unique avec BNP Paribas,
- EBICS lorsque vous êtes en relation avec BNP Paribas et d'autres banques.

Abonnement mensuel	19,80€ HT
--------------------	-----------

Options complémentaires

Abonnements mensuels	
Remises de prélèvements et prélèvements SEPA ⁽¹⁾	4,50€ HT
Remises de virements internationaux	4,50€ HT
Avis de prélèvements impayés	4,50€ HT
Relevés de comptes enrichis	4,50€ HT
Mouvements à comptabilisation future	4,50€ HT
Rejet de virements	4,50€ HT
Virement de trésorerie France	4,50€ HT
Chèques impayés	4,50€ HT
Avis de prélèvements impayés et rejets de prélèvements CAMT XML	4,50€ HT
Avis d'opérés virements prélèvements	4,50€ HT
Compte-rendu Applicatif PSR ARA 560 ou XML	4,50€ HT

Pour sécuriser vos autres échanges sur Internet :

► La validation dématérialisée de vos ordres :

Carte Transfert Sécurisé, facturée tous les 2 ans à la date anniversaire	40,00€
Lecteur de Carte Transfert Sécurisé sans fil	25,00€ HT

► Les certificats électroniques Net-Identity

Le certificat électronique Net Identity est la clé d'accès aux tele-procedures de l'Administration et à certaines applications d'eBanking de BNP Paribas. Il permet également la signature électronique.

Vous pouvez choisir entre 2 types de supports : logiciel ou clé USB.

	Commissions HT	Observations
Logiciel	58,00€ par certificat	Cotisation annuelle
Carte à puce ou clé USB	107,00€ par certificat	Cotisation annuelle

(1) Le SEPA correspond à l'espace unique de paiement en euro. La zone SEPA est composée de 28 pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède), plus 4 pays de l'AELE (l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse) et Monaco.

4. Solution de gestion et de communication

○ NetCash, solution Internet de télétransmission interbancaire

Solution permettant de :

- gérer l'ensemble de vos comptes bancaires domestiques, internationaux avec l'ensemble de vos banques et suivre votre position quotidienne de trésorerie ;
- créer ou importer des fichiers et envoyer vos opérations bancaires (virements et prélèvements européens SEPA, virements internationaux, remises de LCR et de bons à payer) ;
- exploiter les relevés issus de l'ensemble de vos banques.

Abonnement mensuel

à partir de 50,00 € HT ⁽¹⁾

N'hésitez pas
à consulter
votre chargé
d'affaires.

- Le + :**
- vous suivez et gérez vos opérations en ligne dans un environnement sécurisé,
 - vous bénéficiez gratuitement des dernières évolutions technologiques et réglementaires,
 - associé au service Échanges de fichiers Évolution, vous disposez d'une solution Internet souple et évolutive.

Pour vous aider à optimiser l'utilisation de vos logiciels, votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour programmer avec vous des journées d'installation et de formation par nos équipes de spécialistes :

La journée entière

1 175,00€ HT

LES MOYENS DE PAIEMENT

1. Les espèces

Dépôt d'espèces	sans frais
Date de valeur appliquée : le jour ouvré de la remise.	
Retrait d'espèces aux guichets automatiques de la banque	sans frais
Date de valeur appliquée : le jour même du retrait.	

2. Les chèques

Remise de chèques	sans frais
Date de valeur appliquée : date de comptabilisation + 1 jour ouvré ⁽¹⁾ .	
Païement par chèque	sans frais
Date de valeur appliquée : veille ouvrée de la date de comptabilisation.	
Délivrance de chèque de banque	9,90 €

Opposition sur chèque à ordre

Effectuée à votre agence, par opération	16,00 €
Effectuée par un service de banque électronique, par opération	10,50 €

Traitement des chèques – Sécurisez leur traitement

📍 Service Vérifiance – FNCI – Banque de France

Le service Vérifiance – FNCI – Banque de France vous permet d'interroger le Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI) géré par la Banque de France en utilisant un « lecteur de chèques ».

Abonnement annuel, y compris 50 consultations gratuites	65,00€ HT
Forfait pour 100 consultations minimum auprès du FNCI	15,00€ HT
Coût de l'appel au numéro vert RESIST	0,05€ HT

(1) Sous réserve que la remise soit effectuée avant 15 h, un jour d'ouverture de l'agence (sauf le samedi).



3. Les cartes

Paielements par carte bancaire

Le +

Vous bénéficiez d'une réduction de 50% du prix de la cotisation à partir de la 2^e carte souscrite. Cette réduction s'applique à la carte dont la cotisation est la moins élevée.



🔴 La Carte Visa BUSINESS BNP Paribas

La Carte Visa BUSINESS BNP Paribas vous permet de régler vos fournisseurs, vos frais de déplacements professionnels et d'effectuer des retraits en France et à l'étranger, en bénéficiant de garanties d'assistance et d'assurances adaptées à votre vie professionnelle.

Cotisations annuelles

Carte Visa BUSINESS	57,00€
Carte Visa GOLD BUSINESS	140,00€

🔴 Vous utilisez une Carte Visa BUSINESS BNP Paribas dans le cadre d'opérations:

• sur la France et dans les pays de la zone euro

Paielements	sans frais
Retraits aux distributeurs automatiques:	
- du Groupe BNP Paribas (Global Network) et des banques partenaires (Global Alliance) ⁽¹⁾	sans frais
- des autres banques:	
avec une Carte Visa BUSINESS - au-delà de 5 retraits par mois ⁽¹⁾ - par retrait	1,00€
avec une Carte Visa GOLD BUSINESS	sans frais
Retraits aux guichets des agences hors BNP Paribas, par retrait	5,00€

• sur d'autres pays ⁽²⁾

Paielements, par opération	2,90% + 0,80€
Retraits aux distributeurs automatiques:	
- du Groupe BNP Paribas (Global Network) et des banques partenaires (Global Alliance) ⁽¹⁾	sans frais
- des autres banques, par retrait	2,90% + 3,00€
Retraits aux guichets des agences hors BNP Paribas, par retrait	2,90% + 5,00€

🔴 La Carte Visa AFFAIRES ⁽³⁾ ou CORPORATE ⁽⁴⁾ BNP Paribas

La Carte Visa AFFAIRES ou CORPORATE BNP Paribas permet à vos collaborateurs de régler aisément leurs dépenses professionnelles, d'effectuer des retraits d'espèces (option) tout en bénéficiant de services d'assistance et d'assurances. En fonction des besoins de chaque collaborateur, vous avez le choix entre les trois types de cartes que propose la gamme.

Cotisations annuelles

Carte Visa AFFAIRES NATIONALE	60,00€ ⁽³⁾
Carte Visa AFFAIRES INTERNATIONALE ou CORPORATE	60,00€ ⁽⁴⁾
Carte Visa AFFAIRES GOLD ou CORPORATE GOLD	140,00€ ⁽⁴⁾

Le site www.cartesentreprise.bnpparibas.com facilite le suivi des dépenses de vos collaborateurs ainsi que la réalisation de leurs notes de frais.

(1) Sans frais pour les retraits aux distributeurs automatiques du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Global Network) et des banques partenaires du réseau Global Alliance dont la liste est disponible sur www.mabanque.bnpparibas/retraitsgratuitsaletranger. (2) La conversion en euros est effectuée par le Centre International VISA à Londres, le jour de la réception du débit à ce centre et aux conditions de change du réseau VISA majorées de la commission indiquée ci-dessus.

(3) La Carte AFFAIRES NATIONALE n'est plus commercialisée. (4) La Carte CORPORATE remplacera progressivement la Carte Visa AFFAIRES BNP Paribas.

► **Vous ou vos collaborateurs utilisez une Carte Visa AFFAIRES ou CORPORATE BNP Paribas pour des opérations :**

• **sur la France et dans les pays de la zone euro**

Paielements	sans frais
Retraits aux distributeurs automatiques :	
- du Groupe BNP Paribas (Global Network) et des banques partenaires (Global Alliance) ⁽¹⁾	sans frais
- des autres banques, par retrait	1,00 %, avec un minimum de 1,00 €
Retraits aux guichets des agences hors BNP Paribas, par retrait	1,00 % + 5,00 €

• **Hors zone Euro⁽²⁾**

Paielements, par opération	2,50 % + 0,70 €
Retraits aux distributeurs automatiques :	
- du Groupe BNP Paribas (Global Network) et des banques partenaires (Global Alliance) ⁽¹⁾	sans frais
- des autres banques, par retrait	2,50 % + 3,60 €
Retraits aux guichets des agences hors BNP Paribas, par retrait	2,50 % + 5,00 €

► **Autres prestations liées à la Carte Visa BUSINESS et à la Carte Visa AFFAIRES ou CORPORATE BNP Paribas (par opération)**

Opposition sur carte bancaire

Carte Visa BUSINESS, Carte VISA AFFAIRES	sans frais
Réédition du code secret	7,50 € HT
Modification du plafond de paiement ou de retrait	3,50 € HT
Recherche de document, demande de facturette carte ou de justificatif de retrait	12,90 € HT
Envoi d'une carte en courrier recommandé (hors frais de recommandé et d'affranchissement)	6,00 € HT

Encaissements par carte bancaire

Quelles que soient les modalités de paiement que vous proposez à vos clients, nous mettons à votre disposition une gamme de services destinée à faciliter et sécuriser vos encaissements.

► **Le contrat monétique**

La tarification des remises de factures cartes bancaires relève d'une approche sur mesure qui prend en compte les critères suivants : vente de proximité ou à distance, type de cartes (françaises ou étrangères), montant moyen par facture, niveau de fraude.

► **Forfait ACCESS**

Réservé aux professionnels (artisan, commerçant ou microsociété) dont le chiffre d'affaires par carte bancaire est inférieur à 12 000 € TTC/an.

Tarif unique quel que soit le nombre de transactions monétiques	4,00 € / mois
---	---------------

► **TéPéO**

TéPéO est l'offre de terminaux de paiement électronique de BNP Paribas pour effectuer vos encaissements par carte bancaire (française ou étrangère). Tous les TPE de l'offre disposent de la technologie sans contact.

Votre chargé d'affaires vous conseillera le tarif et le matériel le plus adapté à votre situation.

Contactez votre chargé d'affaires afin de connaître les conditions à remplir pour en bénéficier.

N'hésitez pas à solliciter votre chargé d'affaires pour une présentation de cette offre.

🔴 TPE Santé

BNP Paribas propose aux Professionnels de Santé une offre dédiée à des prix très attractifs, qui permet non seulement la télétransmission des feuilles de soins mais aussi l'acceptation des règlements par carte bancaire.

🔴 TEMPERIS

Avec TEMPERIS⁽¹⁾, vous offrez à vos clients la possibilité de régler leurs achats par carte bancaire en 3 fois (de 120 à 2 000 €) ou en 4 fois (de 120 à 3 000 €), tout en bénéficiant d'une garantie de paiement pour la totalité du montant de l'achat.

Abonnement annuel	70,00 €
Coût du paiement différé, selon la durée du financement	de 2,65 à 3,05 %

L'offre Vente à Distance

🔴 L'offre multicanale de Vente à Distance Mercanet vous permet :

- d'accepter les paiements de vos clients via différents modes de règlement,
- de bénéficier d'un environnement sécurisé grâce aux contrôles anti-fraude (système anti-carding) et au dispositif 3D Secure,
- d'optimiser votre gestion de trésorerie via les services de reporting. Selon votre type d'activité, choisissez la solution de paiement sécurisé adaptée à vos besoins :
 - Mercanet Start : pour accepter les paiements sur Internet si vous démarrez votre activité sur le Net ou si vous avez peu de transactions,
 - Mercanet Essentiel : pour accepter les paiements multicanaux (Internet, smartphone, tablette, VPC),
 - Mercanet VPC : pour accepter uniquement les paiements par correspondance (courier, téléphone...) à l'exclusion du canal Internet.

Frais d'inscription selon l'offre

Mercanet Start	120,00 € HT
Mercanet Essentiel	410,00 € HT
Mercanet VPC	200,00 € HT

Forfait mensuel selon offre

Mercanet Start (50 transactions incluses)	18,00 € HT
Mercanet et Mercanet VPC (200 transactions incluses)	29,90 € HT

Transaction supplémentaire selon offre

Mercanet Start	0,36 € HT
Mercanet et Mercanet VPC	0,15 € HT

Tarifs communs à Mercanet et Mercanet VPC

Option Journal de Rapprochement Bancaire	30,00 € HT
Option Contrôles anti-fraude	20,00 € HT

Transaction Paylib

200 premières transactions incluses dans le forfait mensuel Mercanet

Transaction supplémentaire⁽¹⁾ 0,09 € HT

NB : Pour bénéficier de l'offre Mercanet, un contrat monétique spécifique aux opérations de vente à distance par carte doit être préalablement souscrit. Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous proposer le tarif adapté à votre situation.

4. Les effets de commerce

• Remise d'effets de commerce à l'encaissement

Date de valeur appliquée : 4 jours calendrier après l'échéance (reportée s'il y a lieu) ⁽²⁾.

Par télétransmission

Par remise validée par votre agence 2,90€

Par remise validée via les services télématiques sans frais

+ par effet 0,54€ ⁽³⁾

Sur support papier

Par remise 9,85€

+ par effet 4,40€ ⁽³⁾

• Opérations diverses (par effet)

Demande de restitution d'effet 4,40€

Avis de sort, réclamation, prorogation, changement de domiciliation 20,30€

• Règlement des fournisseurs par effets de commerce

Date de valeur appliquée : veille calendrier du règlement.

Paiement de vos effets de commerce

Par échéance avisée sans frais

Par échéance, si nous n'avons pas reçu vos instructions de paiement 25,40€

Fourniture de relevés LCR/BOR à payer

Avec convention de paiement automatique des effets de commerce, par relevé 1,90€

Sans convention de paiement automatique des effets de commerce, par relevé 7,15€

(1) Tarif qui s'ajoute au coût de la transaction Mercanet Essentiel de 0,15 € et de 0,36 € pour Mercanet Start. (2) Sous réserve que la remise soit reçue au minimum 6 jours ouvrés (télétransmission) ou 7 jours ouvrés (support magnétique ou papier) avant l'échéance. (3) Lorsque les effets sont pris à l'escompte, il est perçu, en plus des commissions de service décrites ci-dessus, des intérêts et frais (agios) dont le minimum est de 5,30€.

5. Les virements

Virement SEPA : tous virements tiers en euros dans la zone SEPA⁽¹⁾

Virement International : tous les autres virements tiers c'est-à-dire

- virement en euros à destination ou en provenance de pays hors de l'EEE⁽²⁾.
- virements dans les autres devises quel que soit le pays.

Virements reçus

- **Commissions d'encaissement**, hors éventuelle commission de change.

Virement ordinaire SEPA	sans frais
-------------------------	------------

Date de valeur appliquée :

- jour de la date de règlement de l'opération ;
- en valeur compensée pour une opération de compte à compte BNP Paribas (même titulaire).

Virement INTERNATIONAL hors commission de change additionnelle	18,00 €
--	---------

Date de valeur appliquée (compte en euro) : date de règlement de l'opération pour les opérations en euros ou en devise E.E.E. avec ou sans change.

- **Commission de change**, à la charge du bénéficiaire, à ajouter (s'il y a lieu)

Jusqu'à contre-valeur de 75 000 €	0,5 % du montant
-----------------------------------	------------------

minimum	13,90 €
---------	---------

Au-delà de 75 000 €	0,25 % du montant
---------------------	-------------------

Virements émis

Date de valeur appliquée (compte en euro) : date de l'opération

- **Commissions d'émission**, basées sur la conformité des coordonnées bancaires du bénéficiaire :

- Pour les virements SEPA : IBAN⁽³⁾ + code BIC⁽⁴⁾
- Pour les virements Internationaux : IBAN⁽³⁾ ou BBAN⁽⁵⁾ + code BIC⁽⁴⁾

Virement SEPA

- **Ordre de virement ordinaire**

Emis sur support papier	3,70 €
-------------------------	--------

Emis par Internet avec BNP Net Professionnels ⁽⁶⁾	sans frais
--	------------

- **Remise de virements ordinaires**

Par télétransmission

Par remise validée par votre agence	2,90 €
-------------------------------------	--------

Par remise validée via les services télématiques	sans frais
--	------------

+ par virement ordinaire ⁽⁷⁾	0,20 €
---	--------

(1) Le SEPA correspond à l'espace unique de paiement en euro. La zone SEPA est composée de 28 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) et des 4 pays de l'AELE (l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse) et de Monaco. (2) EEE : Union Européenne + Islande, Norvège et Lichtenstein. (3) IBAN : représentation internationale du compte bancaire national de chaque pays. (4) BIC Swift : identifiant normalisé des institutions financières qui permet d'identifier une banque d'une manière unique. L'utilisation du BIC est facultative pour les opérations nationales depuis le 1^{er} février 2014 et le sera pour les opérations transfrontalières à partir du 1^{er} février 2016. (5) BBAN : représentation nationale du compte bancaire (ex : RIB en France) (6) Dans la limite de 12 500 € / jour. Seuls les virements en euros, et les virements dans la devise du pays pour les États-Unis, le Canada, le Japon, la Suisse, le Liechtenstein, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède, et le Danemark sont disponibles sur www.bnpparibas.net/entrepres. (7) Hors éventuelle commission de change.

Sur support papier

Par remise	5,90 €
+ par virement ordinaire	3,70 €

• **Virement permanent** ⁽⁸⁾, frais d'échéance par virement 1,07 €

• Virement de trésorerie

Sur support papier	15,00 €
Par télétransmission	7,30 €

Virement INTERNATIONAL

• Émis par Internet avec BNP Net Professionnels ⁽⁶⁾ ou télétransmis ⁽⁷⁾ :

Virement en euros à destination d'une filiale ⁽⁹⁾	3,00 €
Autres	9,50 €

• Emis sur support papier

Minimum ⁽¹⁰⁾	18,70 €
Maximum ⁽¹⁰⁾	65,00 €

Commissions additionnelles

- IBAN, BBAN ou code BIC ⁽⁴⁾ absent ou erroné ⁽¹¹⁾	12,90 €
- Option « Règlement différé » - à partir de 12 jours	0,11 €
- Frais pour virements urgents	
Sous réserve du respect de certaines conditions	6,30 €
- Option « sans frais pour le bénéficiaire »	20,00 €
- Commission de change à ajouter (s'il y a lieu)	
Virement télétransmis ou émis par Internet avec BNP Net Professionnels	13,90 €
Virement émis sur support papier	1,00 ‰
• Minimum	13,90 €
• Maximum	65,00 €

6. Les prélèvements

Prélèvements au crédit de votre compte

• Prélèvements SEPA

Date de valeur appliquée : date de règlement interbancaire

Par télétransmission

Date de valeur appliquée : date d'opération

Par remise validée par votre agence	2,90 €
Par remise validée via les services télématiques	sans frais
+ par prélèvement	0,41 €

Votre chargé d'affaires vous communiquera les informations relatives aux opérations avec l'étranger non reprises dans la présente brochure.

(8) Exclusivement entre comptes en euros et détenus en France et à Monaco (9) Virement en euros, à destination de la Bank of Nanjing en Chine, de la Bank of the West ou de la First Hawaiian Bank aux Etats-Unis, de la BICI Gabon, de la BICI Guinée en Guinée, de la BICI Mali, de la BICI Sénégal, de la BICIAB au Burkina-Faso, de la BMCI au Maroc, de BNP Paribas Egypte, de BNP Paribas El Djazair en Algérie, de la TEB en Turquie, de l'Orient Commercial Bank au Vietnam, de l'UBCI en Tunisie, ou de l'UkrSibbank en Ukraine. (10) Commission d'émission papier (0,6 ‰ avec minimum 9,50 € / maximum 36,00 €) + commission de saisie papier (0,4 ‰ avec minimum 9,20 € / maximum 29,00 €). (11) Uniquement pour les virements internationaux.

Prélèvements ou TIP au débit de votre compte

- **Avis de prélèvement ou TIP reçu**

Date de valeur appliquée : date de règlement	sans frais
--	------------

- **Opposition sur prélèvement**

effectuée à votre agence, par opération	12,50€
effectuée par un service de banque électronique, par opération	10,50€

- **Autorisation de créanciers à prélever**

ouverture d'une liste :	
- effectuée à votre agence	12,50€
- effectuée par un service de banque électronique,	10,50€
ajout de créancier, par plage ⁽¹⁾	5€

- **Enregistrement d'un mandat de prélèvement inter-entreprises (SDD B2B)**

par mandat enregistré	10€
-----------------------	-----

7. La protection des moyens de paiement

🔵 BNP Paribas Sécurité Pro

Solution d'assurance et d'assistance, BNP Paribas Sécurité Pro vous protège en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement BNP Paribas, de vos papiers officiels, des clés de vos locaux professionnels. Le vol d'espèces par agression au moment du retrait dans un distributeur automatique « CB » est également couvert.

Cotisation annuelle	44,00€ TTC
---------------------	------------

LES IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

🔵 Les incidents sur opérations de versements et d'encaissements

- **Chèque remis revenu impayé**

Date de valeur appliquée : veille de la date de compensation initiale.

Pour le motif « sans provision », par impayé	sans frais
Pour les autres motifs, par impayé	17,50€
Demande de certificat de non-paiement auprès d'un autre établissement	20,00€

- **Effet de commerce remis à l'encaissement et revenu impayé** (hors frais de protêt éventuels)

Date de valeur appliquée : veille calendrier de la date de disponibilité pour BNP Paribas.

Information télétransmise, par impayé	8,75€
Information transmise sur support papier, par impayé	18,60€

- **Prélèvement européen SEPA émis et revenu impayé**

Date de valeur appliquée : date de règlement du rejet.

Par impayé	14,10€
------------	--------

► Les incidents sur opérations de paiements et de règlements

• Incident sur chèque émis

Forfaits de rejet de chèques sans provision par chèque émis sans provision

d'un montant inférieur ou égal à 50,00€	30,00€
d'un montant supérieur à 50,00€	50,00€

Ces forfaits comprennent les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de provision sur chèque impayé, l'établissement d'un certificat de non-paiement et la déclaration à la Banque de France pour chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire, ainsi que les frais d'envoi en recommandé.

• Incident sur effet de commerce domicilié

Effet rejeté pour défaut ou insuffisance de provision, par effet ⁽¹⁾	20,00€
---	--------

• Incident sur prélèvement

Prélèvement rejeté pour défaut ou insuffisance de provision, par impayé	20,00€
---	--------

• Incident sur virement émis

Rejet de virement pour coordonnées bancaires erronées ou compte clos, par virement	6,50€
---	-------

• Incident sur paiement effectué avec une Carte AFFAIRES ou CORPORATE

Paiement carte refusé pour insuffisance de provision, par impayé	12,50€
--	--------

• Incident sur Carte Visa BUSINESS ou Visa GOLD BUSINESS

Déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait	25,00€
---	--------

► Autres prestations liées au traitement des incidents

Traitement des incidents

Avis à tiers détenteur, saisie attribution ou conservatoire	107,00€
Opposition administrative:	
– d'un montant strictement inférieur à 50,00€	sans frais
– d'un montant supérieur ou égal à 50,00 €	10 % du montant dû au Trésor plafonné à 160,00 €

Opérations nécessitant un traitement particulier

Frais pour traitement des opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client : remise de chèques erronée, position débitrice irrégulière, absence de signature sur ordre émis, écriture présentée sur un compte faisant l'objet d'une saisie conservatoire, saisie attribution ou d'un avis à tiers détenteur.

Par opération (dans la limite d'un plafond de 60 opérations par mois)	8,50€
Montant maximum de perception par mois	510,00€

Suivi des comptes courants débiteurs

Lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, non rejeté	13,60€
Lettre de rappel à l'ordre (à partir de la 2 ^e lettre), par lettre	30,50€

Interdiction bancaire notifiée par la Banque de France	33,50€
--	--------

Lettre de clôture juridique du compte	39,00€
---------------------------------------	--------

Comptes de prêts irréguliers

Annulation d'amortissement	49,00€
Relance échéance impayée	33,00€

(1) Si le montant de l'effet est inférieur à 20 €, les frais sont à la hauteur du montant de l'effet.



LES FINANCEMENTS ET CRÉDITS

1. Le financement des besoins de trésorerie et d'investissements

Une gamme complète de financements qui permettent de gérer simplement et en toute sécurité les besoins ponctuels de trésorerie.

🕒 La facilité de caisse – FLEXILIA

FLEXILIA est une solution personnalisée et ajustable répondant efficacement aux besoins de crédit à court terme.

🕒 Le découvert personnalisé

Il vous permet de faire face à des besoins plus spécifiques ou ponctuels étalés dans le temps.

🕒 L'escompte

L'escompte est une formule simple et avantageuse de financement des créances clients qui permet d'être crédité des effets de commerce dès leur remise.

🕒 Affacturage et cession de créances loi « DAILLY »

L'affacturage est une solution complète pour améliorer la gestion de votre Poste Client (prévention du défaut de paiement, réduction des délais d'encaissement, financement de vos factures).

Un chargé d'affaires se tient à votre disposition pour étudier votre demande.

Pour financer les besoins d'investissement, notamment créer ou reprendre une entreprise, ou investir pour développer une activité, les offres suivantes vous sont proposées :

🕒 PRÉ'CRÉA

Spécifiquement dédié aux porteurs de projet, PRÉ'CRÉA est conçu pour financer les actifs corporels nécessaires au démarrage de l'activité mais aussi les actifs incorporels ainsi que les besoins immatériels, dans la limite de 20 % du montant du prêt.

🕒 COLORATO

COLORATO répond à tous les besoins de financement en proposant des solutions sur mesure avec un large éventail d'options (taux, modalités de remboursement...)

Principales caractéristiques de COLORATO :

- objet du financement: investissements d'équipement, immobilier professionnel, crédit première installation...
- nature du prêt: crédit moyen terme amortissable ou crédit in fine,
- montant du crédit: pas de limite,
- durée de remboursement: jusqu'à 20 ans selon le type de financement,
- taux: fixe, variable ou variable plafonné à + 1%, + 1,5% ou + 2%.

La détermination des conditions de votre crédit (montant, durée, taux, garanties) relève d'une analyse personnalisée de votre situation.

Pour plus d'informations un chargé d'affaires se tient à disposition pour déterminer la formule de crédit qui répond le mieux à votre besoin.

Le +

Sous réserve du respect des conditions d'éligibilité, le PRÉ'CRÉA peut être associé au Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) d'OSÉO qui vous permettra de financer vos besoins immatériels complémentaires.

► COLORATO REPRISE

En partenariat avec la SIAGI, COLORATO REPRISE est proposé pour les financements relatifs au : rachat de parts sociales, de fonds de commerce, de clientèle, acquisition de matériels dans le cas de la reprise d'une affaire.

► COLORATO TRANSMISSION

COLORATO TRANSMISSION réalisé en Partenariat avec OSÉO, est dédié aux opérations ayant pour finalité la reprise d'entreprises via une société holding constituée par des personnes physiques ou par des entreprises existantes.

► CRÉDIT SILO

CRÉDIT SILO est une enveloppe de crédit moyen terme, librement utilisable et reconstituable, destinée à financer tous vos investissements courants ⁽¹⁾.

Principales caractéristiques du Crédit Silo :

- objet du financement : achat de matériel, de véhicules, travaux...
- nature du prêt : enveloppe de crédit,
- montant de l'enveloppe : de 5 000 à 50 000€,
- durée de l'utilisation : 2 ans,
- durée d'amortissement : 3 ans,
- taux : indexé sur l'EURIBOR ⁽²⁾, taux moyen mensuel 12 mois.

► Crédit d'investissement

Les frais de mise en place sont différenciés en fonction des caractéristiques du financement. Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous renseigner.

Le +

COLORATO REPRISE

Sans caution personnelle du dirigeant, de son conjoint ou de ses associés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité à l'offre.

.....

2. La gestion des dossiers de financement

► Prestations diverses liées à la gestion administrative de vos dossiers de financement

Réédition d'un plan de remboursement	
par dossier	27,50€ HT
Information annuelle des personnes qui se sont portées caution	
par courrier	49,00€
Indemnités pour remboursement anticipé d'un prêt à taux fixe	
Minimum par dossier	387,00€
Les indemnités financières sont définies par ailleurs dans le contrat de prêt	
Frais de réaménagement par tranche de prêt, pour un capital restant du :	
≤ 50 000€	1 %
> 50 000 et ≤ 150 000€	0,5 %
> à 150 000€	0,4 %
Avec une perception minimum (par dossier)	130,00€

(1) À l'exclusion des biens immobiliers. (2) Taux de référence interbancaire européen.

🔴 Demande de caution bancaire

Frais liés à l'établissement:

- acte simple, sur un imprimé normalisé préétabli	55,50€
- acte complexe, minimum	110,00€
- avenant (modification apportée à l'acte d'origine)	55,50€
- mainlevée à votre demande	55,50€

L'ÉPARGNE ET LES PLACEMENTS

1. Le placement des excédents de trésorerie

Une large gamme d'OPC (SICAV monétaires ou Fonds Communs de Placement) permet de placer les excédents de trésorerie en toute sécurité et dans les meilleures conditions de rentabilité.

🔴 Gestion au jour le jour jusqu'à 6 mois

Quatre de nos Fonds Communs de Placement répondent à cet objectif :

	Indice de référence	Montant minimum de souscription	Droits d'entrée	Frais de gestion annuels maxi. TTC
BNP Paribas Trésorerie	EONIA ⁽¹⁾	20 parts à la 1 ^{re} souscription, 1 part ensuite	0,50 %	0,44 %
BNP Paribas Trésorerie 3 mois	EONIA ⁽¹⁾ Capitalisé	1 part	0,50 %	0,42 %
BNP Paribas Deposit	EONIA ⁽¹⁾	250 000 €	2 %	1,00 %

🔴 Gestion de 6 mois et plus

Vous disposez de deux Fonds Communs de Placement avec des horizons de placement croissants :

	Indice de référence	Montant minimum de souscription	Droits d'entrée	Frais de gestion annuels maxi. TTC
BNP Paribas 6 mois Protection 99	EONIA ⁽¹⁾	10 000 €	0,15 %	0,60 %
BNP Paribas 1 an Protection 99	EONIA ⁽¹⁾	10 000 €	0,15 %	0,40 %

Retrouvez également toutes les informations sur nos OPC sur notre site Internet www.mabanquepro.bnpparibas (dans votre espace sécurisé) ou sur le site de BNP Paribas Asset Management www.bnpparibas-ip.fr (Espace Professionnels et Entrepreneurs).

Votre chargé d'affaires vous communiquera les informations permettant de suivre au mieux l'actualité de vos placements.

(1) EONIA : taux du marché monétaire au jour le jour.

2. Les opérations de Bourse

La facturation de l'ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission.

Depuis www.bnpparibas.net/entrepres, vous pouvez passer vos ordres sur les principales places internationales Euronext : Paris-Amsterdam-Bruxelles, Londres, Francfort, Milan, Zurich, New York Stock Exchange, Nasdaq. Les tarifs standards ci-après s'appliquent aux transactions sur les valeurs négociées sur les marchés financiers.

► Gestion de compte titres

Forfait par an	7,00 €
----------------	--------

► Ordre de Bourse sur des valeurs cotées sur Euronext Paris – Amsterdam – Bruxelles

- **Ordre sur www.mabanquepro.bnpparibas** par BNP Net Professionnels (Internet)

Frais fixes	sans frais
Commission BNP Paribas, sur le montant de la transaction	0,46 %
avec un minimum par ordre de	6,10 €
Sur Internet, le montant maximum de l'ordre ne peut dépasser 50 000 €.	

- **Ordre effectué à l'Agence**

Frais fixes	3,47 €
Commission BNP Paribas (applicable par tranche), sur le montant de la transaction	
– jusqu'à 8 000 €	1,13 %
– de 8 000 € à 50 000 €	0,92 %
L'ensemble, frais fixes + commission, est soumis à un minimum par ordre de	10,41 €

Les conditions et tarifs des transactions supérieures à 50 000 € sont disponibles dans votre agence.

► Ordre de Bourse sur des valeurs cotées à l'étranger

- **Ordre sur www.mabanquepro.bnpparibas** par BNP Net Professionnels (Internet)

Frais fixes	13,38 €
+ Commission BNP Paribas sur le montant de la transaction (sans minimum par ordre)	0,40 %
+ Frais de courtage facturés par les courtiers étrangers calculés lors de la transmission de l'ordre.	

Sur Internet, le montant maximum de l'ordre ne peut dépasser 50 000 €.

- **Ordre effectué à l'agence**

Frais fixes	14,21 €
+ Commission BNP Paribas sur le montant de la transaction	
– Europe	1,25 %
– Reste du monde	1,42 %

L'ensemble des frais fixes plus commissions est soumis à un minimum par ordre de 34,20 € + frais de courtage facturés par les courtiers étrangers calculés lors de la transmission de l'ordre.

► Souscription de SICAV ou de Fonds Communs de Placement non BNP Paribas

Commission par ordre	20,42 € HT
perçue en plus des droits d'entrée et des frais de gestion appliqués par le confrère.	

Le +

Forfait offert si au moins un ordre d'achat en Bourse, ou une souscription d'OPC est exécuté dans l'année.



🔴 Conservation du portefeuille titres

Les droits de garde sont **gratuits** pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP, obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

Conditions standard :

Les droits de garde sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille de l'année précédente, référence au 31 décembre. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les frais fixes sont calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres à cette date.

La commission proportionnelle est déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établie à la fin de chaque trimestre civil.

Commission proportionnelle déterminée sur la valeur des seules lignes facturables applicable par tranche de montant de portefeuille :

- jusqu'à 50 000€	0,233 % HT
- de plus de 50 000€ à 100 000€	0,192 % HT
- de plus de 100 000€ à 150 000€	0,142 % HT
- plus de 150 000€	0,075 % HT

Commission fixe par ligne de portefeuille :

- valeurs au porteur	4,00 € HT
- valeurs nominatives	10,00 € HT
- valeurs en dépôt à l'étranger (hors Paris, Amsterdam, Bruxelles)	11,75 € HT
Forfait minimum par compte quelle que soit la valeur des titres	24,92 € HT

🔴 Autres services

Service Plus-Values, par an	75,00€
Transferts de titres à la concurrence (frais fixes par ligne)	
- Titres déposés à Paris, Amsterdam, Bruxelles	5,08 € HT
- Titres déposés à l'étranger	34,17 € HT

3. La préparation de la retraite

🔴 Les solutions collectives

Dans le cadre de votre entreprise, vous pouvez vous constituer une épargne personnelle à moyen terme (AMPLISSIM PEE) ou en vue de la retraite (AMPLISSIM PERCO(I) Préférence Retraite Article 83) dans des conditions fiscales et sociales avantageuses.

AMPLISSIM PEE (Plan d'Épargne Entreprise)

Frais de mise en place du dossier ⁽¹⁾ (prélevés une seule fois à l'ouverture)	50,00€ HT
Frais de souscription aux supports financiers (frais d'entrée) ⁽¹⁾	
- FCPE BNP Paribas Phileis ⁽²⁾	maximum 1.25 % sur capitaux versés
- FCPE Multipar	maximum 3 % sur capitaux versés
Frais de tenue de compte ⁽⁴⁾	
- Forfait global annuel	125,00€ HT
- Coût annuel supplémentaire par bénéficiaire	8,00€ HT

(1) À la charge de l'entreprise. (2) Pour les PEE et / ou PERCO(I) souscrits depuis le 9 juin 2008. (3) Pour les PEE et/ou PERCO souscrits depuis le 16 septembre 2013. (4) À la charge de l'entreprise et actualisés chaque année selon un indice INSEE.

AMPLISSIM PERCO(I) Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (Interentreprises)

Frais de mise en place du dossier	sans frais
Frais de souscription aux supports financiers (frais d'entrée) ⁽¹⁾	
• FCPE BNP Paribas Phileis ⁽²⁾	maximum 1.25% sur capitaux versés
• FCPE Multipar	maximum 3 % sur capitaux
• SICAV BNP Paribas Retraite ⁽²⁾	maximum 2 % sur capitaux versés
Frais de tenue de compte ⁽⁴⁾	
• PERCO(I) seul	
– forfait global annuel	125,00€ HT
– coût annuel supplémentaire par bénéficiaire	8,00€ HT
• PEE + PERCO(I)	
– forfait global annuel	165,00€ HT
– coût annuel supplémentaire par bénéficiaire	12,00€ HT

Diversifiez et complétez vos versements en investissant votre prime d'intéressement dans AMPLISSIM PEE / AMPLISSIM PERCO(I).

PRÉFÉRENCE RETRAITE Article 83

Frais d'entrée	4 % maximum des montants versés
Frais de gestion (prélèvement mensuel)	
– Euros	0,6% par an
– Unités de compte	0,6% par an
Frais d'arbitrage	0,5% maximum du montant arbitré (1 arbitrage gratuit par an)

Profitez des versements volontaires sur votre contrat Préférence Retraite Article 83 pour augmenter votre épargne retraite, tout en bénéficiant d'une économie d'impôt.

► Les solutions individuelles

De nombreuses solutions permettent de compléter sa retraite en bénéficiant pour certaines de la déductibilité fiscale des cotisations.

PERM/PERA (Plans d'Épargne Retraite loi Madelin/Agriculteurs)

Dédiés aux professionnels non salariés ainsi qu'à leurs conjoints non rémunérés, le PERM (pour les professions non agricoles) et le PERA (pour les professions agricoles) sont des contrats d'assurance-vie qui permettent de se constituer une épargne-retraite avec une réelle économie d'impôt (les versements sont déductibles chaque année de votre bénéfice imposable, dans la limite d'un plafond légal).

PERP (Plan d'Épargne Retraite des Particuliers)

Ouvert à tous, il s'agit d'un contrat d'épargne-retraite non rachetable. Il vous permet d'épargner à votre rythme et selon votre objectif. À la retraite, le PERP vous offre un complément de revenu versé à vie.

BNP Paribas Avenir Retraite

BNP Paribas Avenir Retraite est un contrat d'assurance vie avec un horizon de placement de 8 à 40 ans, à déterminer en fonction de votre départ en retraite. Il vous permet de bénéficier :

- d'un complément de revenus garanti à vie. Dès l'adhésion, un revenu ou un capital minimum garanti à vie ⁽⁵⁾ est prévu au terme du contrat,

Pour toute question sur la mise en place d'un accord d'intéressement au sein de votre entreprise, contactez votre chargé d'affaires.

(1) À la charge de l'entreprise. (2) Pour les PEE et/ou PERCO(I) souscrits depuis le 9 juin 2008. (3) Pour les PEE et/ou PERCO souscrits depuis le 16 septembre 2013. (4) À la charge de l'entreprise et actualisés chaque année selon un indice INSEE. (5) Sous réserve d'avoir respecté le programme de versements et de n'avoir effectué aucun rachat durant la vie du contrat.

Pour plus de précisions sur les caractéristiques, les règles d'éligibilité et les frais relatifs à ces différents contrats, contactez votre chargé d'affaires.

- d'une option garantie renforcée : tous les 5 ans les plus-values éventuelles enregistrées par le contrat sont sécurisées et augmentent le montant du capital garanti ou du revenu minimum garanti,
- d'un bonus fidélité : une partie des plus-values éventuelles réalisées par le Fonds Assurance Retraite viennent améliorer la performance des contrats de plus de 4 ans.

Assurance Vie multisupports

Les contrats multisupports vous permettent de vous constituer un capital selon votre objectif et votre horizon de placement dans le cadre fiscal privilégié de l'assurance vie.

Les frais d'entrée sont déterminés en fonction du montant des versements.

L'ASSURANCE ET LA PRÉVOYANCE

1. La protection de l'entreprise et de ses dirigeants

🔴 BNP Protection Professionnels

Cette offre globale destinée aux professionnels permet :

- d'assurer la pérennité de votre activité à la suite d'un événement grave qui touche :
 - votre entreprise en cas de dommage matériel,
 - vous-même ou l'un de vos collaborateurs « homme clé » en cas d'Incapacité Temporaire Totale de travail (arrêt de travail), en cas de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie ou en cas de Décès ;
- de garantir à vous ou à votre famille les ressources nécessaires pour faire face aux situations imprévues en cas d'Incapacité Temporaire Totale de travail (arrêt de travail), en cas d'Invalidité Permanente Totale⁽¹⁾, en cas de Perte de profession⁽¹⁾ (pour les assurés exerçant une profession médicale ou paramédicale), en cas de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie ou en cas de Décès.

🔴 Cardif Garantie

Ce contrat d'assurance propose des solutions adaptées aux besoins de prévoyance « patrimoniale » :

- 4 types de couverture : la Couverture Personnelle, la « Couverture Homme Clé », la Couverture Associés et la Couverture Professionnelle. Elles couvrent un large éventail de risques et vous permettent de protéger à la fois votre famille et votre entreprise,
- un niveau de couverture (capitaux assurés) personnalisable selon vos besoins financiers (pas de montant maximum sous réserve de formalités médicales).

Votre chargé d'affaires vous proposera la solution adaptée à votre situation en réalisant avec vous un Diagnostic Protection Professionnel gratuit et personnalisé.

(1) Dans les conditions reprises dans la notice du contrat.

► BNP Paribas Protection Santé et BNP Paribas Protection Santé Madelin

BNP Paribas Protection Santé (pour un dirigeant salarié) ou BNP Paribas Protection Santé Madelin (pour un travailleur non salarié non agricole) permet de compléter les prestations versées par votre régime obligatoire en cas de maladie pour vous et votre famille. Ces 2 offres vous proposent 3 formules de protection évolutives: la **formule Essentielle**, la **formule Confort** et la **formule Confort+**.

Les cotisations
de l'offre font l'objet
d'une tarification
sur mesure.

2. La protection des locaux

► La Télésurveillance des Locaux Professionnels

Cette solution protège efficacement votre local contre les risques de vols et de vandalisme avec un système d'alarme discret relié 24 h / 24, 7 j / 7 à un centre de veille dont les équipes sont prêtes à intervenir jour et nuit.

En fonction de votre souhait de protection, 3 formules vous sont proposées : **Sécurité Pro**, **Sérénité Pro**, **Liberté Pro**. Contactez votre chargé d'affaires BNP Paribas qui vous mettra en relation avec un spécialiste de Protection 24 ⁽¹⁾, filiale de BNP Paribas, ou téléphonez au 0820 906 956 (0,12 € TTC/min depuis un poste fixe). Vous pouvez aussi réaliser directement votre devis en ligne sur www.bnpparibas.net/entrepres.

3. La protection de vos appareils nomades professionnels

► Mobileo Pro

Indispensables à l'exercice de votre métier, ordinateurs portables, téléphones mobiles, imprimantes de poche ou encore GPS sont particulièrement exposés aux risques de vol avec agression ou effraction ou de dommage accidentel, notamment pendant leur transport.

Pour être tranquille, vous pouvez souscrire Mobileo Pro, un contrat d'assurance pour vos appareils nomades et leurs accessoires achetés et utilisés dans le cadre professionnel.

Il couvre jusqu'à 5 assurés (vous même et également 4 de vos collaborateurs) pour un tarif attractif de 13€/mois.

Les garanties et les services associés sont très complets avec, par exemple, pour un ordinateur portable ou un smartphone endommagé accidentellement, la possibilité de bénéficier de la récupération de vos données⁽²⁾. Parlez-en avec votre chargé d'affaires.

Le + : réductions permanentes, sur la cotisation Mobileo PRO, valables sur toute la durée de vie du contrat:

- offre créateur : réduction de 15 %,
- offre détenteur Mobileo 2 : réduction de 30 %,

(1) PROTECTION 24 - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 672 000 € - RCS 420127 128 BLOIS - Siège social : 628 avenue du Grain d'Or - 41350 VINEUIL. PROTECTION 24 est titulaire de l'autorisation administrative n° 03-2416 délivrée le 4 juillet 2003 par le Préfet de Loir-et-Cher. « L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics ». Station Centrale de Télésurveillance certifiée APSAD type P3 sous le n° 162.00.31. (2) Selon les dispositions de la notice d'information.

AUTRES SERVICES

🔴 Services divers liés au fonctionnement du compte

Dépôt permanent, par an	67,00€
Envoi de chéquier par voie postale (hors frais d'affranchissement et de recommandé)	2,75€ HT

Fourniture de renseignements

Sur le fonctionnement d'un compte (ex. : audit comptable)	
Minimum (hors frais réels)	137,00 € HT

Fourniture d'attestations

Selon complexité et par demande	de 17,08€ HT à 34,17 € HT
---------------------------------	---------------------------

Recherche de documents ou d'informations

Relevé de compte, par relevé	12,90€ HT
Autres documents (une photocopie incluse)	
– de moins d'un an	15,50€ HT
– de plus d'un an	33,00€ HT
Photocopie supplémentaire (l'unité)	0,83€ HT
Recherche d'adresse et réexpédition de courrier	18,00€

Location de coffre-fort

Frais variables selon le volume et/ou la valeur du contenu de votre compartiment	
Ex. : petit compartiment	92,50€ HT
Volume: 35dm ³ , valeur du contenu limitée à 30 500€	

Échange de monnaie	1,85%
Minimum:	
– client	1,80€
– non-client	7,30€

VOS OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

BNP Paribas vous accompagne également lors des opérations que vous pouvez être amenés à réaliser avec l'étranger, dans le cadre de votre activité professionnelle.

► Préambule

Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commissions de change (cf. ci-dessous).

Les dates de valeur généralement applicables aux opérations avec l'étranger sont les suivantes :

• opérations sans change :

- au débit : date d'exécution de l'opération,
- au crédit : date de règlement interbancaire ;

• opérations avec change :

- au débit : date d'exécution de l'opération,
- au crédit : date de règlement interbancaire + délai de change (2 jours ouvrés).

1. Les opérations portées au crédit de votre compte

► Vous recevez un virement de l'étranger

• Commission d'encaissement

- Virement ordinaire SEPA	Sans frais
---------------------------	------------

Date de valeur appliquée :

- jour de la date de règlement de l'opération ;
- en valeur compensée pour une opération de compte à compte BNP Paribas (même titulaire)

Virement INTERNATIONAL (hors commission de change)	18,00€
--	--------

Date de valeur appliquée (compte en euro) : date de règlement de l'opération pour les opérations en euros ou en devise E.E.E avec ou sans change.

• Commission de change, à la charge du bénéficiaire, à ajouter (s'il y a lieu)

Jusqu'à contre-valeur de 75 000€	0,5 ‰ du montant
Au-delà de 75 000€	0,25 ‰ du montant
Minimum	13,90€

► Vous remettez à l'encaissement un chèque payable à l'étranger

Chèque émis dans la monnaie du pays sur lequel il est tiré ⁽¹⁾	1,00 ‰
---	--------

Minimum	17,50€
---------	--------

Maximum	58,00€
---------	--------

(y compris chèque en euro tiré sur un pays de la zone euro)

Chèque émis dans une autre monnaie que celle du pays sur lequel il est tiré ⁽¹⁾	1,00 ‰
--	--------

Minimum	17,50€
---------	--------

Maximum	107,00€
---------	---------

(1) Hors éventuelle commission de change.



► Vous remettez à l'encaissement un effet ou un encaissement documentaire payables à l'étranger

• Effet libre

- Encaissement ⁽¹⁾ , par effet	1,00 ‰
Minimum	17,50 €
Maximum	107,00 €
- Envoi à l'acceptation, par effet	36,70 €

• Encaissement documentaire

- Acceptation et retour, encaissement seul ⁽¹⁾ , par effet	
Escompte ou escompte en valeur, par effet	2,00 ‰
Minimum	42,50 €
Maximum	1285,00 €
- Services divers, par opération (acceptation, demande de sort, interventions diverses...)	36,70 €

2. Les opérations portées au débit de votre compte

► Vous émettez un virement en faveur d'un bénéficiaire à l'étranger

Date de valeur appliquée (compte en euro) : date de règlement de l'opération

• Commission d'émission, basée sur la conformité des coordonnées bancaires du bénéficiaire

- Pour les virements SEPA: IBAN⁽²⁾ + Code BIC⁽²⁾
- Pour les virements internationaux: IBAN⁽¹⁾ ou BBAN⁽⁴⁾ + code BIC⁽³⁾.

Virement SEPA

Virement SEPA

• Emis par Internet avec BNP Net Professionnel ⁽⁵⁾	Sans frais
• Emis sur support papier	3,70 €

Remise de Virements ordinaires

• Télétransmission	Sans Frais
- Par remise validée par votre agence	2,90 €
- Par remise validée via les services télématiques	Sans Frais
+ par virement ordinaire ⁽⁶⁾	0,20 €
• Support papier	
- Par remise	5,90 €
+ par virement ordinaire	3,70 €
• Acceptation et encaissement, par effet	
- Commission documentaire	2,00 ‰
Minimum	42,50 €
Maximum	1285,00 €
- Commission d'acceptation	

Virement INTERNATIONAL

• Émis par Internet avec BNP Net Professionnels ⁽⁷⁾ ou télétransmis ⁽⁸⁾ ,	
– Virement en euros à destination d'une filiale ⁽⁹⁾	3,00€
– Autres	9,50€
• Émis sur support papier ⁽⁴⁾	
Minimum(*)	18,70€
Maximum(*)	65,00€
(*) Commission d'émission papier (0,6 ‰ avec minimum 9,50€ / maximum 36,00€) + commission de saisie papier (0,4 ‰ avec minimum 9,20€ / maximum 29,00€)	
• Commission additionnelles	
• IBAN, BBAN ou code BIC absent ou erroné ⁽³⁾	12,90€
• Option « règlement différé » - à partir de 12 jours	0,11€
• Frais pour virements urgents	6,30€
• Option « sans frais pour le bénéficiaire »	20,00€
• Commission de change pour les virements SEPA et internationaux, à ajouter (s'il y a lieu)	
– Virement télétransmis ou émis par Internet avec BNP Net Professionnels	13,90€
– Virement émis sur support papier	1,00 ‰
– Minimum	13,90€
– Maximum	65,00€

Nous vous invitons à consulter votre chargé d'affaires qui se tient à votre disposition pour vous communiquer les informations relatives aux opérations avec l'étranger non reprises dans la présente brochure.

🔴 Vous effectuer un règlement par chèque en faveur de l'étranger

Sans change

• En euro	1,00 ‰
Minimum	27,00€
Maximum	255,00€
• En devises	de 0,50 ‰ à 1,00 ‰
Minimum	27,00€
Maximum	255,00€

Avec change

• En euro ou en devise	1,50 ‰
Minimum	51,00€
Maximum	255,00€

(1) Hors éventuelle commission de change. (2) IBAN : représentation internationale du compte bancaire national de chaque pays. (3) BIC Swift : identifiant normalisé des institutions financières qui permet d'identifier une banque d'une manière unique. (4) BBAN : représentation nationale du compte bancaire (ex. : RIB en France). (5) Dans la limite de 12 500 €/jour. Seuls les virements en euros, et les virements dans la devise du pays pour les États-Unis, le Canada, le Japon, la Suisse, le Liechtenstein, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède, et le Danemark sont disponibles sur www.bnpparibas.net/entrepros. (6) Hors éventuelle commission de change. (7) Dans la limite de 12 500 €/jour. Seuls les virements en euros, et les virements dans la devise du pays pour les États-Unis, le Canada, le Japon, la Suisse, le Liechtenstein, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède, et le Danemark sont disponibles sur www.bnpparibas.net/entrepros. (8) Hors éventuelle commission de change. (9) Virement filiale : Virement en euros, à destination de la Bank of Nanjing en Chine, de la Bank of the West ou de la First Hawaiian Bank aux États-Unis, de la BICI Gabon, de la BICI Guinée en Guinée, de la BICI Mali, de la BICI Sénégal, de la BICIAB au Burkina-Faso, de la BMCI au Maroc, de BNP Paribas Égypte, de BNP Paribas El Djazair en Algérie, de Fortis Bank Turkey, de la TEB en Turquie, de l'Orient Commercial Bank au Vietnam, de l'UBCI en Tunisie, ou de l'UkrSibbank en Ukraine.

Vous effectuez un règlement par effet ou encaissement documentaire payables en France

Effet libre

- Effet non domicilié, par effet	43,50€
- Option « sans frais pour le bénéficiaire »	20,00€
- Commission d'encaissement, par effet	1,00 ‰
Minimum	42,50€
Maximum	257,00€
- Présentation à l'acceptation, par effet	43,50€

Encaissement documentaire

- Acceptation ou encaissement seul, par effet	2,00 ‰
Minimum	42,50€
Maximum	1285,00€
- Garantie pour absence de documents	1/12 ‰ minimum par mois divisible
Minimum	103,00€
- Opérations diverses, par effet, (présentation supplémentaire, prorogation, avis de sort...)	36,70€

3. Vos opérations de change

Le marché des changes étant un marché de gré à gré, nous attirons votre attention sur le fait que les cours couramment publiés ne sont significatifs que pour des ordres de grande dimension. Le prix d'exécution est susceptible de varier en fonction de la liquidité du marché et de la taille de l'ordre.

Vous achetez ou vous vendez des devises

(hors virement SEPA ou international, émis ou reçu)

Commission de change

Jusqu'à contre-valeur de 75 000€	0,5 ‰ du montant
Au-delà de 75 000€	0,25 ‰ du montant
Minimum	17,50€

Achat /vente à terme

Frais d'étude et de mise en place (hors éventuelle commission de change)	36,50€
Modification ou prorogation, livraison ou levée par anticipation	36,50€

Vos opérations de change manuel

Vente de billets de banque en devise – date de valeur : veille calendrier

Client	Cours vendeur + 4,50€
Non client	Cours vendeur + 9,00€

• **Achat de billets de banque en devise** – date de valeur : lendemain calendrier

Client	Cours acheteur + 4,50€
+ commission fixe de 1,70€ par devise supplémentaire sur une commande multi-devises inférieure à 760€	
Non client	Cours acheteur + 9,00€
+ commission fixe de 3,40€ par devise supplémentaire sur une commande multi-devises inférieure à 760€	

4. Les tarifs communs aux opérations au crédit et au débit

Frais de port	16,95€
Frais de courrier rapide	40,00€
Frais d'émission de message SWIFT	
• Message court	13,80€
• Message long	30,00€



Pour plus d'informations



votre chargé d'affaires



Centre de Relations Professionnels
et Entrepreneurs
0 820 820 007 (0,12 € TTC/min)



www.mabanquepro.bnpparibas



votre appli "Mes Comptes"
smartphones et tablettes



BNP PARIBAS | La banque et l'assurance d'un monde qui change